



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

DOCUMENT A FAIRE PARVENIR A LA PREFECTURE DES DEUX- SEVRES
POUR LA DELIVRANCE D'UN PERMIS DE CONDUIRE

Pour obtenir la délivrance de votre permis de conduire au format de l'Union européenne, il faut :

1 - REMPLIR LES RUBRIQUES SUIVANTES :

Ces informations sont **indispensables** pour assurer un traitement rapide du dossier.

Date de l'examen:

Nom de naissance et prénom:

Nom d'usage ou nom d'épouse:

Date de naissance:

Adresse complète:

Téléphone:

Adresse de messagerie:

Nom de l'auto-école:

2- DOCUMENTS À FOURNIR (sauf si ces documents ont déjà été fournis avec votre dossier par l'auto école lors du passage de l'examen, auquel cas, le permis sera mis en production dès réception en préfecture des dossiers transmis par l'inspecteur) :

- la **demande de permis de conduire** au format de l'Union européenne (Cerfa N° 14948*01 Réf 06), remplie et signée par vos soins
- **1 photo d'identité récente**, sur fond clair et uni, tête nue, de face (format 35x45 mm, ni scannées ni numérisées). Votre nom et votre prénom doivent être notés au dos de la photo qui ne sera ni collée, ni agrafée, ni attachée avec un trombone sur l'imprimé
- **1 photocopie d'1 justificatif d'identité (recto-verso)**
- **1 photocopie d'1 justificatif de domicile ***
 - * **Si le demandeur habite chez un particulier (parent ou ami,,,))**
 - photocopie de la pièce d'identité de la personne qui héberge,
 - une lettre certifiant que le demandeur habite chez elle
 - un justificatif de domicile de la personne hébergeant le demandeur

Si vous possédez déjà un permis de conduire d'une autre catégorie que celle obtenue, le nouveau permis sera à retirer en préfecture ou sous-préfecture en échange de votre ancien titre.

3 - ATTENTION : Le permis de conduire ne sera pas mis en production par l'imprimerie nationale et ne vous sera pas délivré si le dossier n'est pas complet. Si vous avez passé votre catégorie B par anticipation avant vos 18 ans, le permis de conduire ne pourra être mis en production qu'à la date anniversaire de vos 18 ans.

Informations importantes:

- il faut **attendre au minimum 15 jours** après la date de votre examen avant d'entreprendre vos démarches ;
- le **délai de production** du titre par les services de l'Imprimerie nationale est **de 10 à 15 jours environ** ;
- le **permis de conduire sécurisé au format européen** (plastifié et de la taille d'une carte de crédit) vous sera **remis par la Poste** à votre domicile ;
- il faut conserver le **certificat d'examen du permis de conduire (CEPC papier ou dématérialisé)** qui vous **donne le droit de conduire pendant 4 mois**

Préfecture des Deux-Sèvres 4, rue Du Guesclin à NIORT

Adresse postale : préfecture des Deux-Sèvres B.P. 70000 79099 NIORT CEDEX 9

Tél. 05 49 08 68 68

Ouverture des services au public les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 h 45

Mis à jour le 01/07/2016